

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**TERRAINS
COMMUNAUX**

Sous-domaine :

**ECHANGE DE
PARCELLES**

OBJET :

**Echange de
parcelles
COMMUNE/
CUGUEILLERE**

L'an deux mille vingt-six, et le 26 Janvier à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 19 Janvier 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Emilie BELUCHE.

Absents excusés : Janine POUSSE, Christine SANCHEZ, Christophe FOURES.

Mme Véronique BROUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues d'un protocole d'accord avec Monsieur Benjamin CUGUEILLERE en vue d'un échange de parcelles.

Cession Commune de Villegly / Benjamin CUGUEILLERE :

- Parcelle référencée AD 118 , superficie de 1001 m²,
 - Parcelle référencée BH 02, superficie de 4460 m²,
- Soit 5461 m² X 0.15 € le m² = valeur de 819,15 €.

Cession Benjamin CUGUEILLERE /Commune de Villegly :

- Parcelle référencée BT 19 , superficie de 572 m²,
 - Parcelle référencée BX 15, superficie de 1925 m²,
- Soit 2497 m² X 0.15 € le m² = valeur de 374,55 €.

La différence de 444,60 € en faveur de la commune sera prise en charge par Monsieur Benjamin CUGUEILLERE .

Les frais de notaire seront à la charge de Mr CUGUEILLERE.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, :

- **Approuve** le protocole d'accord proposé,
- **Mandate** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération et notamment l'acte à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

N° 02/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260126-20260126DEL02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026

